

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le deux janvier à 17 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOUA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Franck FAREZ, Madame Anne-Marie CLERGUE.

Procurations de vote :

Madame Myriam LEONARD donne procuration à Monsieur Didier FABRE.

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Anne-Marie CLERGUE.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Monsieur Raymond LORCA.

Etaient absent(e)s : Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Monsieur Francesco ANTINI, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Madame Sylvia GUERRERO, Monsieur Stéphane FERRIER, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Secrétaire de séance : Monsieur André CASSAN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 décembre 2017.

Monsieur le Maire

Ordre du jour

I – AFFAIRES GENERALES :

- Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

II – MARCHES PUBLICS :

- PA152017 : déconstruction de l'ancienne maison de retraite
- Avenant 1 au marché C01/2015 : concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie et ses logements : acceptation de l'APD

III – URBANISME-CADASTRE :

- Achat aux Consorts GUIMBAL d'un immeuble situé 6 rue Frédéric Soulié Achat aux Consorts GUIMBAL d'un immeuble situé 6 rue Frédéric Soulié

IV – ENFANCE – JEUNESSE :

- synthèse des tarifs des prestations ALAE et Centres de Loisirs maternels et primaires du Pôle Educatif: Enfance – Jeunesse – Education et extension des modalités de facilitations de paiements

V – AFFAIRES CULTURELLES :

- Convention de partenariat entre la Ville de Lavelanet et l'association L'Entraide du Cinéma et des Spectacles – OSC.

Décisions municipales prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation n°s 2017/157 à 2017/157 bis puis n°s 2017/178 à 2017/179

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire

Monsieur Laurent CARRERE



PA152017 – Déconstruction de l'ancienne Maison de retraite de Lavelanet – Attribution du marché.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Ville de Lavelanet a été d'une part lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs » et d'autre part déclarée « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». L'association de ces deux démarches a fait émerger un projet ambitieux, global et soucieux de servir ses habitants et de redynamiser son bassin de vie afin de lui offrir une dimension résolument moderne et tournée vers l'avenir Lavelanet 2050.

Ces réflexions nous ont amenés à faire le pari d'une recomposition en profondeur de l'espace public par une dé-densification du tissu ancien, la constitution d'espaces publics, la réhabilitation de l'habitat, la mise en œuvre des mobilités douces, la réappropriation d'éléments de nature auparavant cachés et la reconstitution d'une perméabilité entre la ville et son exceptionnel cadre paysager et naturel dont l'objectif est de créer un véritable centre-ville disposant d'une urbanité.

Ainsi, dans le cadre de cette recomposition urbaine, la démolition du complexe immobilier « ancienne Maison de retraite » s'inscrit dans le cadre du projet : Lavelanet 2050. L'objectif de cet aménagement est la réalisation des liaisons douces entre les deux soulas. Afin de mener à bien cette opération, la commune a confié le projet de démolition du complexe immobilier « ancienne Maison de Retraite », au cabinet OMEGA ALLIANCE – Agence de TOULOUSE – Les Ambassadeurs 2 – 1 Allée des Nymphéas – Entrée B2 – 31240 L'UNION.

Il indique que, par conséquent, un marché de travaux à tranches dont l'estimation s'élève à 950.000 € HT a été lancé selon la procédure adaptée. Les prestations sont divisées en 2 tranches comme suit :

- Tranche Ferme (TF) : Déconstruction de l'ancienne maison de retraite ;
- Tranche Optionnelle (TO) : Démolition des maisons rue Sébilé.

Il informe qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 8 novembre 2017 et que la date limite de remise des offres était prévue le 30 novembre 2017 à 17h00.

Il rajoute que les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- Mémoire technique : 50 % ;
- Prix des prestations : 40 % ;
- Délai d'exécution TF : 10 %.

Il informe que 2 offres ont été enregistrées dans les délais impartis, à savoir :

- Groupement PAYS D'OLMES BATIMENTS / BENEZECH TP / VIDAL DEMOLITION – Mandataire : PAYS D'OLMES BATIMENT – 31 rue Jacquard – 09300 LAVELANET, pour un montant de 906.438,80 € HT (TF : 746.224,70 € HT – TO : 160.214,10 € HT)
- SARL CASSIN DESAMIANTAGE DEMOLITION – 21 chemin de la Palanquette – 31790 SAINT SAUVEUR, pour un montant de 819.615,56 € HT (TF : 732.922,46 € HT – TO : 86.693,10 € HT).

Il précise qu'après analyse des offres et suite à la commission municipale du lundi 18 décembre 2017 à 10h00, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du Groupement PAYS D'OLMES BATIMENT / BENEZECH TP / VIDAL DEMOLITION pour un montant de 906.438,80 € HT soit 1.087.726,56 € TTC (TF : 746.224,70 € HT – 895.469,64 € TTC – TO : 160.214,10€ HT- 192.256,92 € TTC).

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Cela rentre dans le cadre du projet TEPcv sur lequel nous avons eu des financements relativement importants puisqu'on est autour de 70 à 80% de financements si la région nous accorde ce que l'on a demandé. On le fait aujourd'hui pour que le marché puisse démarrer à partir de 15 janvier. Il faut lancer la procédure de désamiantage à partir du moment où on a délibéré. Cette procédure de

désamiantage prend un mois mais les abords pourront peut-être être aménagés pour préparer le chantier.

Y'a t'il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour).

AVENANT N°1 AU MARCHE CO1/2015 : Concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie et ses logements – Acceptation de l'APD.

Monsieur Didier FABRE

On appelle APD : l'avant-projet détaillé. Il a fallu faire des études complémentaires des sols pour pouvoir définir un APD convenable.

Il rappelle à l'assemblée délibérante qu'un concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie et ses logements a été notifié le 16 octobre 2015 au groupement dont le mandataire est SARL ARCHI 3A – ZI BREZET-EST-9 rue Didier DAURAT – 63100 CLERMONT FERRAND pour un montant de 213.000,00 € HT soit 255.600,00 € TTC.

Il informe que le bureau d'étude AQUITERRA a établi l'étude de sol concernant la construction des bâtiments administratif, techniques et des logements de la future gendarmerie. L'étude de sol est la mise en place de moyens techniques et humains dont l'objectif est de caractériser la nature du sous-sol afin de valider le type de fondations nécessaire à la pérennité d'une construction future. Elle peut servir également à vérifier les capacités d'absorption des eaux pluviales par le sous-sol.

En premier lieu et pour commenter les types d'infrastructures mentionnées, l'adaptation au sol s'explique sur la différence d'établir des ouvrages porteurs sur un terrain dit « classique » accompagné d'une étude de sol relevant les mêmes critères. Dans la configuration de ce dossier, le choix et la nature du terrain, nous impose via l'étude de sol des adaptations bien ciblées.

Il est relevé que le mode de fondation retenu reste identique sur l'ensemble des constructions, mais les impacts par bâtiment restent différents suite aux niveaux NGF à relevés, et les profondeurs d'assises imposées par l'étude au sol, reprenant des variations non négligeable de 1,10ml TA en profondeur. Pour reprendre les niveaux d'eau relevés à l'étude, en EH et EE (le plus défavorable), l'adaptation des niveaux NGF joue un rôle capital, l'étude de sol mentionnant la réalisation d'un drainage obligatoire sous toutes les plates formes des bâtiments, les formules techniques proposée sont donc à retenir. On peut donc constater qu'il existe bien un vrai lien technique avec la synthèse du VRD.

Par conséquent, le choix de fondations et des dalles retenues n'en seront pas moins négligeable. Il est donc essentiel que l'infrastructure retenue soit en corrélation avec l'étude de sol, dans le cas présent, le mode de fondation a été au mieux minimisé, reprenant sous chaque files porteuses les profondeurs demandées en tenant compte des variations du TA actuel et des niveaux NGF établis.

Ces impacts sont également relevés sur les fils d'eau d'évacuation sur les réseaux TAE (voie publique) et pris en compte par le niveau NGF relevé pour éviter une pompe de relevage.

La modification des structures engendre un surcoût des travaux (terrassement complémentaire, adaptation des fondations et des planchers bas), non prévu dans le projet initial mais indispensable pour la réalisation des travaux. Ce complément porte le coût prévisionnel des travaux de 3.000.000,00 € HT (3.600.000,00 € TTC) à 3.429.939,00 € HT soit 4.115.926,80 € TTC, d'où une différence de 429.939,00 € HT (515.926,80€ TTC).

Il précise que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre était de 213.000,00 € HT soit 255.600,00 € TTC. Le forfait définitif de rémunération, en fonction du montant définitif des travaux, s'élève à 243.525,00 € HT soit 292.230,00 € TTC, soit une différence de 30.525,00 € HT (36.630,00 € TTC) et une augmentation de 14,331 % par rapport au montant initial du marché.

Il propose donc de conclure un avenant d'un montant de 30.525,00 € HT (36.630,00 € TTC) ayant pour objet de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter en phase APD, ainsi que sa rémunération définitive.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire,

Cela fait partie des petits problèmes que l'on a, au niveau du sol. En sachant que l'appel d'offres n'ayant pas été lancé, on espère bien qu'il y aura du monde pour la réalisation de ce projet et des batailles financières des grosses entreprises dans la prospective d'être placé par la suite sur le projet de l'hôpital.

Y a-t-il des questions ? A partir de demain, l'APD sera lancé. Dès que l'on aura les éléments cela nous permettra de lancer le marché de travaux en espérant que s'il est lancé dans les 10 jours, on pourra, fin février, être en droit d'avoir le retour des études, des tarifs et de voir la première pierre mi-mars dans le cas le plus optimiste et fin mars pour le cas le moins pessimiste. La gendarmerie, nous amène à calculer la possibilité d'une augmentation des loyers par rapport aux difficultés sur retour de la gendarmerie avec la validation définitive.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.
Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour).

Achat aux Consorts GUIMBAL d'un immeuble situé 6 rue Frédéric Soulié.

Monsieur Didier FABRE

Engagée dans une forte volonté de renouveler l'image de son territoire, la ville de Lavelanet a été d'une part, lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs », et d'autre part, déclarée « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». L'association de ces deux démarches a fait émerger un projet ambitieux, global et soucieux de servir ses habitants et de redynamiser son bassin de vie afin de lui offrir une dimension résolument moderne et tournée vers l'avenir.

Ces réflexions nous ont amené à faire le pari d'une recomposition en profondeur de l'espace public par une dé-densification du tissu ancien, la constitution d'espaces publics, la réhabilitation de l'habitat, la mise en œuvre des mobilités douces, la réappropriation d'éléments de nature auparavant cachés et la reconstitution d'une perméabilité entre la ville et son exceptionnel cadre paysager et naturel dont l'objectif est de créer un véritable centre-ville disposant d'une urbanité.

Ainsi, dans le cadre de cette recomposition, le cabinet Yves Cathala – architectes a réalisé le projet « forêts urbaines ». L'objectif de cet aménagement est la réalisation des liaisons douces entre les deux Soulas. Afin de mener à bien cette opération, il y a lieu d'acquérir un bâtiment rue Frédéric Soulié.

L'immeuble situé 6 rue Frédéric Soulié, cadastré section C n°733, 736 et 737, propriété des Consorts GUIMBAL, est concerné par le projet de création de cette voie piétonne, de par sa situation stratégique. Ce bâtiment sera démoli pour permettre la création et l'aménagement de la voie d'accès au Soula.

Après négociation, les Consorts GUIMBAL proposent de vendre leur immeuble au prix de 35.000 € à la commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'achat de cet immeuble situé 6 rue Frédéric Soulié, propriété des Consorts GUIMBAL, au prix de 35.000 €, en vue de sa démolition.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette acquisition dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Monsieur Le Maire

On a longtemps travaillé sur l'autre opportunité qui a été de démolir le bâtiment ou était le secours populaire et d'acheter le bâtiment qui était tombé sur 110 000 euros. L'immeuble retenu est plus grand, avec un accès beaucoup plus facile pour nous, avec des escaliers qui existent déjà pour pouvoir démarrer le projet. Il ferait la liaison avec le point haut du Soula. Il a fallu décider. Les propriétaires, nous le laisse à 35,000€. C'est une bonne opération pour nous. Le pré-projet vous sera présenté pour les vœux. Si on ne fait pas la liaison St Ruffine – Le Soula, c'est au moins de faire les deux accès. Nous ferions également l'ouverture sur Sainte Ruffine et remettrons en valeur la grotte. Cela permettra de revitaliser cette partie-là ainsi que les projets TEPcv. On ne va avoir que 2 ans pour faire tous ces travaux. Je remercie la famille Guimbal de participer à la reconstruction de notre cœur de ville.

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (20 voix pour).

Synthèse des tarifs des prestations ALAE et Centres de Loisirs maternels et primaires du Pôle Educatif : Enfance – Jeunesse – Education et extension des modalités de facilitations de paiements.

Monsieur Jackie Roy

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 11 juillet 2016 n° 2016/124 relative aux tarifs des prestations Espaces Loisirs des mercredis et des vacances scolaires, ainsi qu'à la participation financière des familles utilisant les Accueils de Loisirs associés à l'École (ALAE) :

- un tarif unique pour les mercredis pour une carte de 10 demi-journées
- un tarif dégressif pour les vacances scolaires selon le quotient familial, selon une grille systématiquement modifiée en fonction des barèmes appliqués par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'aide aux familles, pour une carte de 10 demi-journées
- une différenciation des tarifs selon que la famille est contribuable à Lavelanet ou dans une commune extérieure
- des surcoûts facturés aux familles pour certaines activités, payables par l'achat d'une carte d'un montant de 10 Euros
- un forfait trimestriel pendant l'année scolaire pour les ALAE, avec tarif dégressif selon le nombre d'enfants.

Monsieur Le Maire informe également l'assemblée que la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a imposé une mise en application des tarifs aux familles basée sur les ressources des familles et non sur le nombre d'enfants fréquentant le dispositif.

Monsieur le Maire propose de maintenir ces principes, à savoir :

Mercredis

Tarifs actuels

	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanédiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
par enfant	2,00 €	20,00 €	3,10 €	31,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2016 (+ 5% en moyenne)

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,79 €	17,90 €	2,62 €	26,20 €
435.01 à 530	2,10 €	21,00 €	3,26 €	32,60 €
530.01 à 670	2,52 €	25,20 €	4,20 €	42,00 €
Au-dessus/non Caf	3,00 €	30,00 €	5,00 €	50,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2017 (+10% en moyenne)

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,97 €	19,70 €	2,88 €	28,80 €
435.01 à 530	2,31 €	23,10 €	3,59 €	35,90 €
530.01 à 670	2,77 €	27,70 €	4,25 €	42,50 €
Au-dessus/non Caf	3,30 €	33,00 €	5,00 €	50,00 €

Centres de loisirs Mairie de Lavelanet (3-11 ans)

Vacances scolaires

Tarifs actuels

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,70 €	17,00 €	2,50 €	25,00 €
435.01 à 670	2,00 €	20,00 €	3,10 €	31,00 €
Au-dessus/non Caf	2,80 €	28,00 €	5,40 €	54,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2016 (+5% en moyenne)

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,79 €	17,90 €	2,62 €	26,20 €
435.01 à 530	2,10 €	21,00 €	3,26 €	32,60 €
530.01 à 670	2,52 €	25,20 €	4,20 €	42,00 €
Au-dessus/non Caf	3,00 €	30,00 €	5,00 €	50,00 €

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2017 (+10% en moyenne)

Quotient Familial CAF	Résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou communes partenaires		Résidents hors Lavelanet	
	½ journée	Carte 10 ½ journées	½ journée	Carte 10 ½ journées
Jusqu'à 435	1,97 €	19,70 €	2,88 €	28,80 €
435.01 à 530	2,31 €	23,10 €	3,59 €	35,90 €
530.01 à 670	2,77 €	27,70 €	4,25 €	42,50 €
Au-dessus/non Caf	3,30 €	33,00 €	5,00 €	50,00 €

Les surcoûts

Activités à surcoût des centres de loisirs 3-11 ans

ACTIVITES	SURCOÛTS
Cinéma, piscine, activités sportives, manuelles, culturelles, créatives, animations nécessitant un déplacement à l'extérieur de la commune	1 euro
Pisciculture, bowling, patinoire, mini-golf, spectacles (marionnettes, théâtre, ...)	2 euros
Festivals, visites de sites touristiques, ludiques et du patrimoine (musées, monuments historiques, fête foraine, parcs animaliers, parc préhistorique, balades en poneys, parcs zoologiques, promenade en péniche, ...), sports de neige (raquettes, ski de fond, ...), restauration extérieure au centre, ...	3 euros
Stages culturels ou sportifs, activités spécifiques avec intervenant diplômé (animations de pleine nature, karting, équitation, ...), réserve africaine, restauration extérieure en établissement	1 euro par jour de stage
Jour de mini-séjour, parc d'attraction (Walibi, Aqualand, ...), activités d'eau vive et de montagne (ski alpin, raft, escalade, canyoning, ...)	8 euros
Bivouacs sur le territoire du Pays Pyrénées Cathares (2 jours et 1 nuit)	10 euros
Projets/activités mis en place par les enfants à la journée et les restitutions des chantiers enfants	Pas de surcoût

Les familles s'acquittent du coût ½ journée du centre de loisirs + les surcoûts.

Activités à surcoût des dispositifs jeunesse

ACTIVITES	SURCOÛTS
Stages culturels ou sportifs, activités spécifiques avec intervenant diplômé (animations de pleine nature, karting, équitation, deval'kart,...), restauration extérieur en établissement	2 euros par jour de stage
Activités à la ½ journée (bowling, patrimoine, lazer-quest,...)	3 euros
Bivouacs sur le territoire du Pays Pyrénées Cathares (2 jours et 1 nuit)	10 euros
Sorties à la journée : karting, patinoire, accrobranche, paint-ball, aquavia, espace liberté Narbonne, Archipel à Castres, soirée bowling/repas,...	10 euros
Parc d'attraction (Walibi, Aqualand,...), Activités d'eau vive et de montagne (ski alpin, raft, escalade, canyoning,...)	12 euros
Restitution des chantiers jeunes	Pas de surcoût

Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles (Alae)

Tarifs actuels

Quotient Familial CAF	Tarifs au trimestre par enfant
1 enfant	8 euros
2 enfants et +	7 euros

Nouvelle tarification au 1^{er} septembre 2016

Quotient Familial CAF	Tarifs au trimestre par enfant
Jusqu'à 435	8 euros
435.01 à 530	8,50 euros
530.01 et +	9 euros

+ 1 euro au 1^{er} septembre 2017

Les séjours (valable pour les maternelles, les primaires et les jeunes)

Participation des familles par jour résidents Lavelanet ou contribuables lavelanétiens ou commune partenaires.

Quotient Familial CAF	Jusqu'à 435	435.01 à 530	530.01 à 670	Plus 670 ; non CAF ; autres CAF de l'Ariège
Coût moyen d'un séjour (prestations + salaires)	55 €	55 €	55 €	55 €
Aide au Temps Libre	17 €	16 €	11 €	0 €
Participation famille	13 €	14 €	19 €	25 €
Participation Mairie	25 €	25 €	25 €	30 €

+ 4 euros par jour résidents et contribuables hors commune.

Paiement des séjours sur tarifs ci-dessus.

Plus de paiement des journées en centres de loisirs et de surcoût du séjour.

Des modalités à appliquer

Achat de cartes de 10 demi-journées

Plus de comptes ouverts et de factures en fin de mois, hormis pour les Comités d'Entreprises (Auber Duval, Cnas, ...) et le Conseil départemental de l'Ariège sur présentation de l'attestation de prise en charge des frais des centres de loisirs.

Paiement des surcoûts d'activités à l'inscription

Plus de vente de cartes prépayées pour les activités à surcoûts.

Paiement des séjours à l'inscription

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de mettre en application les dispositions des articles L.1611-5 et D.1611-1 du Code Général des Collectivités Locales qui précisent que le seuil minimum pour émettre un titre est fixé à 5.00€. En outre, il propose d'ajouter la possibilité pour les familles de régler les prestations journalières sans avoir à procéder à l'achat d'une carte de paiement dans les cas suivants :

- en cas de fréquentation exceptionnelle des centres de loisirs,
- laisser la possibilité aux familles faisant état de difficultés financières de régler à la fréquentation réelle (exemple refus d'une prise en charge ASE,.....),
- pouvoir encaisser la part financière laissée à charge des familles après déduction des aides des comités d'entreprises, du conseil départemental quand celle-ci est inférieure à 5.00€,
- lors des changements de tarifs.

Une délibération du 14 décembre 1998 a instauré le principe d'une demi-journée gratuite de découverte pour toute nouvelle inscription dans les centres de loisirs maternel et primaire ; principe toujours maintenu.

Monsieur le Maire propose de modifier ces modalités, en instaurant le principe d'une demi-journée gratuite de découverte par enfant et par centre de loisirs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y-a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (20 voix pour).

Convention de partenariat entre la Ville de Lavelanet et l'association L'Entraide du cinéma et des spectacles – OSC

Madame Emilie ALLABERT

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'organisme L'Entraide du Cinéma et des Spectacles agit activement, à travers le Chèque Cinéma Universel (C.C.U.), dans la promotion du cinéma et l'intérêt de l'exploitation cinématographique. Des millions de C.C.U. sont diffusés chaque années : ils contribuent ainsi à amener de nouveaux spectateurs dans nos salles. Bien que le C.C.U. soit la ressource principale de l'association L'Entraide, il a également un but social. En effet, en l'acceptant les exploitants tels que la Ville de Lavelanet participent activement aux œuvres de leur profession. La commercialisation et la diffusion du C.C.U. ont été confiées à Coté Ciné Group. Le Chèque Cinéma Universel reste néanmoins la propriété de L'Entraide qui gère directement les modalités d'inscription et de remboursement des exploitants. Monsieur le Maire, au regard de cet exposé, propose qu'une convention soit signée avec cette association. A cette fin, il donne lecture du projet de contractualisation qui peut intervenir entre la Ville et L'Entraide du Cinéma et des Spectacles et dont une copie est annexée à la présente délibération.

Puis, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette dernière délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés. (20 voix pour).

C'était un conseil relativement court mais avec des décisions importantes sur les projets de travaux. Les travaux de l'avenue Alsace Lorraine démarreront le 8 janvier. Dans le mois, la maison de retraite, les travaux de la rue Quillié qui devaient démarrer la semaine prochaine, du musée jusqu'à la cascade et ensuite les travaux du Pic du Han.

Pour les ordures ménagères, on espère que les choses vont s'arranger dans les semaines qui arrivent. Notre service a travaillé longtemps et dans des conditions d'urgence extrême pour enlever tous les sacs poubelles qui ont continué à être déposés à l'emplacement des anciens conteneurs et qui étaient éventrés par les chiens.

Monsieur Laurent CARRERE

Cette mise en place s'est faite dans des conditions un petit peu défavorables.

Monsieur Le Maire

Cela aurait pu être fait après les fêtes de Noël.

Monsieur Laurent CARRERE

C'était la première fois qu'ils mettaient en place les bacs individuels avec autant de communes et dans ces conditions-là. Ils ont, un petit peu, mal évalué les besoins. La période des fêtes, du personnel absent, des pannes sur les camions ... Tout ça s'est enchaîné au mauvais moment avec les lundis fériés. J'espère que, dans le mois, ça va se réguler avec l'arrivée aussi d'un nouveau camion bi-compartimenté qui pourra collecter les sacs jaunes noirs en même temps.

Monsieur Le Maire

Oui c'est vrai que cela a été fortement perturbé. Un grand merci à notre personnel qui n'est pas habilité à ce genre de ramassage. C'est aussi l'incivisme qui a posé énormément de problèmes. J'en termine avec ce premier conseil municipal de l'année et je vous remercie d'être venus.
Fin de séance à 17h35.

Le Maire,

Marc SANCHEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes, is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text "MUNICIPALITÉ LAVIT-SAINTE-GENÈS" around the perimeter, with "France" at the bottom.